



La Norvège - Candidate au **Comité du Patrimoine Mondial 2017**

Culture-nature, approche intégrée, générations, avenir,
communauté, coopération, fierté, durabilité, crédibilité



Ministère norvégien du climat
et de l'environnement



La Norvège est un pays tout en longueur avec un littoral très long, des fjords profonds et de nombreux archipels. Une grande partie de son territoire est située au nord du Cercle Arctique et est soumise à des conditions climatiques difficiles. Durant des générations, les Norvégiens ont subsisté grâce aux riches ressources naturelles du littoral, notamment grâce aux abondants stocks de cabillauds et aux nombreuses colonies d'oiseaux marins.

PHOTO: KJERSTI ISDAL

Patrimoine culturel et patrimoine naturel

La gestion de l'environnement par la Norvège est fondée sur la relation entre la nature et la culture. Il n'est pas possible de gérer la nature sans prendre en compte l'activité humaine. La Norvège estime donc qu'une approche intégrée est la meilleure façon de comprendre et de sauvegarder les ressources culturelles et naturelles.

La Norvège souhaite renforcer les efforts du Comité du patrimoine mondial pour

promouvoir une gestion plus intégrée des biens du patrimoine mondial. Cette démarche est conforme aux intentions de la Convention du patrimoine mondial et accentue son caractère exceptionnel.

La Norvège désire participer à la communauté multilatérale dans les domaines où elle possède une expertise spécifique.

EN TANT QUE MEMBRE DU COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL, LES PRIORITÉS DE LA NORVÈGE SERONT LES SUIVANTES :

- renforcer la protection et la conservation des biens du patrimoine mondial
- le renforcement des capacités
- promouvoir la représentativité de la Liste du patrimoine mondial

SI ELLE EST ÉLUE,

- la Norvège sera représentée par des professionnels issus du patrimoine culturel et du patrimoine naturel
- la Norvège limitera la durée de son mandat à quatre ans
- la Norvège ne soumettra pas de propositions d'inscriptions de sites norvégiens durant son mandat



Éleveur d'eiders à duvet de l'archipel de Vega, inscrit au patrimoine mondial.

PHOTO: MARIT BENDZ

Priorités importantes pour la Norvège

LA PROTECTION DES VALEURS DU PATRIMOINE MONDIAL

Les valeurs universelles exceptionnelles des biens du patrimoine mondial doivent être protégées. L'objectif du travail du patrimoine mondial doit être de tendre à une meilleure pratique, en d'autres termes, une meilleure conservation et une meilleure gestion. La Norvège estime que les décisions du Comité doivent être fondées sur les connaissances des experts, conformément aux principes de la Convention.

CE QUI MENACE LES BIENS INSCRITS AU PATRIMOINE MONDIAL

Les principaux défis auquel doit faire face le patrimoine mondial sont les menaces toujours

croissantes, d'origine humaine ou naturelle, dont il fait l'objet. Ceci devrait être le sujet principal sur l'agenda du Comité du patrimoine mondial. Tous les pays sont confrontés à de tels problèmes dans la gestion des biens du patrimoine mondial, bien que à des degrés divers. La Norvège souhaite veiller à ce que le Comité réagisse rapidement et de façon active afin d'éviter des effets cumulatifs aux conséquences irréversibles.

La Norvège soutient tout particulièrement les efforts du Comité pour protéger les biens du patrimoine mondial des dommages engendrés par les catastrophes et les conflits.

Des sherpas népalais posent des dalles en pierre sur un chemin, à flanc de montagne, dans le Nærøyfjord - les fjords de l'Ouest de la Norvège sont inscrits au patrimoine mondial.

PHOTO: MARIT BENDZ



LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

La mise en œuvre de la stratégie de renforcement des capacités du Comité du patrimoine mondial est décisive pour le succès de meilleures pratiques. Tous les États parties doivent avoir la possibilité de renforcer ces capacités en renforçant les institutions et en améliorant l'expertise; ils doivent avoir la possibilité de développer des communautés locales compétentes et actives, et d'échanger sur les expériences et les défis au sein de réseaux de collaboration efficaces. La priorité au renforcement des capacités doit être donnée dans les pays dont les institutions sont faibles. En outre, ce renforcement peut permettre aux États parties qui ont peu de biens inscrits au patrimoine mondial, voire aucun, de s'occuper des aspects professionnels et techniques des nouvelles propositions d'inscriptions, et ce faisant, d'améliorer la représentativité de la Liste du patrimoine mondial.

La Norvège a créé récemment - et elle finance actuellement - un programme de coopération sur six ans entre les deux organes consultatifs

de la Convention que sont l'UICN et l'ICCROM, afin de soutenir la mise en œuvre de la stratégie de renforcement des capacités. Le programme sera réalisé en étroite coordination avec l'ICOMOS et le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO.

DES PROCESSUS CONSTRUCTIFS

Les 21 membres du Comité du patrimoine mondial sont élus parmi 193 États parties. Quelques pays seulement prennent ainsi des décisions importantes au nom de beaucoup d'autres. Par conséquent, le Comité du patrimoine mondial devrait adopter une approche consultative et faciliter les prises de décision inclusives. Au cours des dernières années, le Comité a réalisé des progrès très positifs à cet égard, les discussions en son sein incluant à présent des observateurs et des organisations non-gouvernementales. Des processus importants ont été établis en amont. La Norvège souhaite contribuer à davantage de progrès encore en ce domaine.



« Dans le même bateau – Jeunes gardiens du patrimoine culturel » est une coopération bilatérale qui soutient la préservation des méthodes de construction de bateau traditionnelles et la transmission des savoirs des anciennes aux jeunes générations.

PHOTO: LJOBA JENČE, HERITAGE HOUSE.

La Norvège offre un large éventail d'expertise et d'expérience

En Norvège, un unique ministère est responsable de la gestion du patrimoine culturel et naturel, ce qui crée une perspective intégrée, bénéfique au patrimoine mondial. Deux directions générales et gouvernementales, la Direction du patrimoine culturel et l'Agence norvégienne de l'environnement, fournissent ensemble une vaste expertise sur laquelle la Norvège s'appuiera si elle est élue au Comité.

Les responsabilités de la Direction du patrimoine culturel vont de la conservation et de la protection de monuments culturels individuels à l'utilisation active du patrimoine culturel pour surmonter les défis sociétaux. L'Agence norvégienne de l'environnement, quant à elle, est un organe consultatif, qui veille également au respect de la réglementation, et qui est en charge des questions climatiques et environnementales, telles que la pollution, la protection de la nature et la gestion de la biodiversité.

Au travers de leurs rôles dans l'aménagement du territoire, ces directions promeuvent activement l'intégration du patrimoine culturel et du patrimoine naturel dans les processus de développement de la société. Leur expertise conjointe et leur coopération étroite et

constructive sont intégrées à la gestion des huit sites norvégiens inscrits au patrimoine mondial.

La gestion des patrimoine culturel et naturel de la Norvège se concentre tout particulièrement sur la gestion des visiteurs et la création de valeur durable. L'objectif est de renforcer la protection des valeurs de conservation, ce qui s'effectue en assurant une implication et un soutien local fort. Le renforcement des capacités et des compétences au niveau local est une priorité nationale. La gestion pratique des valeurs de conservation est à la fois un facteur clé dans les initiatives locales et un sujet important dans les projets de coopération bilatérale de la Norvège.

La candidature de la Norvège est soutenue par tous les Etats parties nordiques. Les pays nordiques sont engagés dans une coopération régionale étroite, tant pour ce qui est de la gestion des patrimoine culturel et naturel en général, que pour les questions relatives au patrimoine mondial en particulier.

La Norvège dispose d'un vaste réseau international de contacts, grâce à une coopération menée au cours de nombreuses années autour de la gestion des patrimoine culturel et naturel avec des partenaires en Europe, en Asie et en Afrique.



Camper sous les aurores boréales.

PHOTO: MARIUS N. PETTERSEN

LES REPRÉSENTANTS DE LA NORVÈGE

La Norvège sera représentée par :

M. Jørn Holme, un acteur engagé dans le débat social, et ardent défenseur du patrimoine culturel comme outil important dans le développement social. Il est le Directeur général de la Direction du patrimoine culturel de la Norvège, chargé de la mise en place de la politique en matière de patrimoine culturel en Norvège, notamment de la mise en œuvre au niveau national de la Convention du patrimoine mondial. Il a contribué avec succès à faire en sorte que la gestion du patrimoine culturel mette l'accent sur la protection au travers de l'usage, de la création de valeur et de l'implication locale. Jørn Holme a occupé un certain nombre de postes de premier plan dans les domaines juridique et politique en Norvège. Il fut un pionnier dans les efforts pour lutter contre la criminalité environnementale, et c'est un expert en matière de législation concernant la protection et la gestion du patrimoine culturel. Dans le cadre de ses fonctions politiques, Jørn Holme a représenté la Norvège dans de nombreuses régions du monde. Sa formation juridique et son expérience politique constituent un atout précieux en ce qui concerne les questions liées au patrimoine culturel mondial dans les régions frappées par le terrorisme, la guerre et les conflits. Jørn Holme est à la tête de la Direction du patrimoine culturel, qui est engagée dans une vaste coopération bilatérale avec plusieurs pays dans différentes régions du monde.

Mme Berit Lein, quant à elle, a plus de 30 ans d'expérience dans le domaine de la conservation et de la gestion de la nature, aux niveaux national et international. En tant que Directrice du Département de la gestion de la nature au sein de l'Agence norvégienne de l'environnement, elle a supervisé les efforts de la Norvège dans la protection et la gestion de l'habitat durant une période de grandes transformations. Au cours de cette période en effet, l'accent qui jusqu'alors était mis sur la protection de la nature, s'est déplacé vers la conservation via la participation locale et l'usage durable. Tout au long de sa carrière, elle s'est toujours fermement engagée pour l'Arctique, notamment lorsqu'elle fut présidente du Groupe de travail sur la Conservation de la Flore et de la Faune Arctiques (CFFA) du Conseil Arctique. Berit Lein a encouragé activement le renforcement des capacités au travers de la coopération environnementale avec les autres pays dans lesquels l'Agence norvégienne de l'environnement s'est impliquée. La mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial fait partie de ses responsabilités au sein de l'Agence. Sous sa direction, l'Agence norvégienne de l'environnement a contribué à l'élaboration de listes provisoires, et a présenté deux propositions d'inscriptions de sites norvégiens sur la Liste du patrimoine mondial. Berit Lein représentait la Norvège lorsque le pays était membre du Comité du patrimoine mondial, de 2003 à 2007.



Jørn Holme et Berit Lein, avec des enfants jouant dans la neige, dans la ville minière de Røros et la Circonférence, inscrite au patrimoine mondial.

PHOTO: THORLEIF THORSEN

La Norvège accueille le Cours international sur la technologie de la conservation du bois, qui est organisé tous les deux ans depuis 1984, en étroite coopération avec l'ICCROM et sous les auspices de l'UNESCO.

PHOTO: ANNE NYHAMAR



PHOTO: MARIT SELBOSKAR LIER

La gestion des visiteurs et la création de valeurs efficaces sont la clé dans les efforts menés pour sauvegarder le patrimoine mondial et les sites naturels protégés.

PHOTO: JO SKOREM/
DIEPHOTODESIGN.NO



La coopération avec les écoles représente une partie importante de la gestion du patrimoine mondial norvégien. Chaque année, les écoliers doivent aider à couper l'herbe dans l'archipel de Vega, inscrit au patrimoine mondial.

PHOTO: STIFTELSEN VEGAØYAN
VERDENSARV



La protection du patrimoine culturel et naturel est pleinement intégrée à la gestion du Svalbard (Arctique) et réglementée par une législation commune et un système administratif partagé.

PHOTO: MARIT SELBOSKAR LIER



Pour la Norvège, la collaboration internationale est importante afin que les modèles de gestion s'adaptent aux changements climatiques dans les régions nordiques et l'Arctique.

PHOTO: SUSAN BARR



LA NORVÈGE

- est située dans la partie la plus septentrionale de l'Europe; une partie considérable du pays est située au nord du Cercle Arctique
- possède l'un des plus longs littoraux au monde
- jouit d'un climat influencé par le Gulf Stream, avec de fortes variations d'altitude et un long axe Nord-Sud
- compte 5,3 millions d'habitants, dispersés sur un vaste territoire
- a contribué aux processus de paix dans de nombreux pays
- a ratifié la Convention du patrimoine mondial en 1977 et participe de longue date à la coopération internationale relative à la Convention
- possède huit sites inscrits au patrimoine mondial



LENE BUSKOVEN

PHOTO: PER BERNTSEN



PHOTO: ARVE KJERSHEIM

PHOTO: INCONNU

PHOTO: LISEN ROLL

Publié par:

Le Ministère norvégien du climat et de l'environnement

Les institutions publiques peuvent commander des exemplaires supplémentaires auprès de :

Organisation de la sécurité et des services du Gouvernement norvégien

E-mail: publikasjonsbestilling@dss.dep.no

Site Web: www.publikasjoner.dep.no

Téléphone: + 47 222 40 000

Numéro de publication: T-1558 F

ISBN 978-82-457-0500-3

Photo de couverture: Kjersti Isdal

Design: Melkeveien Designkontor as

Imprimerie: Organisation de la sécurité et des services du Gouvernement norvégien

04/2017 - Impression 600

Contact :

Délégation permanente du
Royaume de Norvège auprès de l'UNESCO

Maison de l'UNESCO

1 rue Miollis

75732 Paris Cedex 15

Téléphone: 01 45 68 34 35

01 45 68 34 31

Fax: 01 45 67 92 03

E-mail: [dl.norway\(a\)unesco-delegations.org](mailto:dl.norway(a)unesco-delegations.org)